



AIDE A L'ACHAT D'UN VELO

FORMULAIRE DE DEMANDE - 2025

Formulaire (version papier ou numérique) à déposer ou à envoyer à la mairie (par mail à l'adresse mairie@sainghin-en-melantois.fr), accompagné impérativement des justificatifs demandés.

Type de vélo(s) éligible(s)

- Vélos classiques, à assistance électrique, ou vélos cargo
- Uniquement les vélos adultes à partir de 24 pouces neufs ou d'occasion achetés chez des professionnels.

Sont exclus les vélos de compétition ou exclusivement dédiés aux loisirs.

Les bénéficiaires de cette aide

Les sainghinois, majeurs, sous conditions de revenus (QF inférieur à 1300). Une seule aide accordée par foyer sur une période de 3 ans.

Aide accordée en 2024, fixée à 25% du coût d'achat et plafonnée à 150 euros pour un vélo classique et 250 euros pour un vélo à assistance électrique ou pour un vélo-cargo.

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE DEMANDEUR

Madame Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse postale _____

Adresse mail _____

Téléphone (obligatoire) _____

MATERIEL FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

- Vélo simple adulte (minimum 24 pouces)
- Vélo à assistance électrique (VAE)
- Vélo-cargo

Pièces à joindre à ce formulaire :

- La charte d'engagement citoyen signée sur l'utilisation du vélo
- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Dernier avis d'imposition
- Facture acquittée de moins de deux mois
- Un RIB au nom du demandeur



AIDE A L'ACHAT D'UN VELO

CHARTE D'ENGAGEMENT CITOYEN - 2025

Charte à signer et à joindre à la demande d'aide

Je soussigné(e) _____,

Certifie la sincérité des pièces de mon dossier et m'engage sur l'honneur à :

- Ne solliciter qu'une seule subvention auprès de la ville de Sainghin-en-Mélantois, par foyer, pour une période de 3 ans
- Utiliser mon vélo comme moyen de locomotion prioritaire pour mes déplacements quotidiens (me rendre sur mon lieu de travail si possible, conduire mes enfants à l'école, faire mes courses, me rendre sur le lieu de mes loisirs comme salles de sports, équipements culturels communaux...)
- Participer dans toute la mesure du possible, aux actions municipales et métropolitaines visant à promouvoir l'usage du vélo
- Respecter le code de la route
- Ne pas revendre le vélo

Fait à Sainghin-en-Mélantois le :

Signature :

RAPPEL DE SECURITE

